



**Regards croisés sur la famille et la
parentalité
dans l'Océan Indien
Du 27 au 29 Octobre 2015 à La Réunion**



**Proposition de synthèse, présentée le mercredi 28 octobre
en fin d'après-midi par Jean-François Garneau**

La présente est une tentative de synthèse des propos tenus par les différents conférenciers et participants du colloque international intitulé «Regards croisés sur la famille et la parentalité dans l'Océan Indien», organisé par la CAF de La Réunion du 27 au 29 octobre dernier (2015). Cette tentative de synthèse ne prétend pas rendre justice à tout ce qui s'est dit durant ce Colloque, et encore moins d'être exhaustive. Elle ne consiste que dans l'effort d'un des intervenants à ce colloque de rendre compte de ce qu'il en a retenu, de façon à aider les autres participants à faire plus aisément leur propre synthèse, que ce soit en s'appuyant sur celle-ci ou en la critiquant pour mieux la compléter.

Je fais quant à moi la synthèse de ce qui s'est dit durant le colloque en regroupant la multiplicité des interventions des conférenciers et des participants autour de 8 thématiques.

1. LA FAMILLE A BEAUCOUP CHANGÉ

La première thématique est que la famille a beaucoup changé au cours des dernières années, tant dans sa dimension de conjugalité (la façon dont les parents sont reliés l'un à l'autre) que dans sa dimension de parentalité (la façon dont les parents se comportent comme parents vis-à-vis leurs enfants).

Sur le plan de la conjugalité, on est passé à travers plusieurs étapes d'évolution, parmi lesquelles les premières semblent indiquer la voie d'une dislocation de la famille alors que l'évolution récente pointe vers une réinvention innovante et nouveau genre de la famille étendue.

Le mode traditionnel de la conjugalité familiale était celui de la famille étendue, où les parents immédiats de l'enfant n'étaient que des membres parmi d'autres au sein d'une structure familiale autrement plus grande et prégnante sur tous ses membres de la famille qu'elle ne l'est aujourd'hui.

C'est ce modèle traditionnel de conjugalité familiale qui s'est réduit comme une peau de chagrin, au fil des ans, notamment par le passage à une famille cellulaire qui s'est quant à elle vécue de moins en moins dans l'institution du mariage et, de plus en plus dans celle d'un concubinage de moins en moins formalisé. Cette transformation a affecté tout autant les conjugalités monogames que polygames, avec l'apparition d'une légitimation de plus en plus grande de la conjugalité homosexuelle dans certains pays du monde.

Dans plusieurs cas, la conjugalité de la famille cellulaire a elle aussi explosé et on fait face dans la plupart des pays à un nombre croissant de familles monoparentales, le plus souvent menées par des femmes.

Pour pallier à ces déficits de conjugalité et à leurs conséquences, notamment sur les mères célibataires et leurs enfants, on est par ailleurs en train d'inventer de nouvelles formes de familles étendues, par l'entremise de tout le tissu associatif qui est en train de se mettre en place à travers le monde, pour soutenir les mères célibataires et leurs enfants, faire la médiation entre elles et leurs conjoints quand ce type d'intervention s'avère nécessaire, soutenir l'éducation et la socialisation des enfants, etc.

On se retrouve donc avec une conjugalité de sang réduite, mais qui est en train de se complexifier à nouveau à travers la prise en charge de plus en plus grande par le tissu associatif de ce qui était auparavant pris en charge par les membres de la famille «de sang».

Allant de pair avec les transformations de la conjugalité ci-haut mentionnées, on trouve une parentalité de moins en moins importante de la part de la famille de sang (étendue ou proche). Cette diminution de la prégnance de la famille de sang sur la parentalité des enfants a parfois été provoquée par un rejet du patriarcat traditionnel, et perçue comme une libération de la part des femmes et des enfants qui vivaient sous son joug. Faute de mécanismes alternatifs, on a cependant constaté qu'un déficit de parentalité avait très rapidement remplacé le trop plein de parentalité qui existait auparavant.

Certains pourraient croire qu'une politique familiale digne de ce nom devrait consister à encourager le retour aux modes de parentalité traditionnels (et au patriarcat qui lui est le plus souvent associé). Il y a cependant de quoi douter qu'on puisse vraiment revenir au *statu quo ante*, et particulièrement qu'on pourrait y revenir sans autoritarisme excessif (et dont le succès est loin d'être garanti). Peut-être vaudrait-il mieux travailler à l'essor des compléments de parentalité que la société civile fait surgir par le biais de son tissu associatif. Cette façon de pallier aux limites de la parentalité actuelle est loin d'avoir encore donné tous ses fruits, mais elle se manifeste déjà comme une réponse probablement plus adéquate aux défis présents de la parentalité et de la famille.

2. QU'EST-CE QUE LA PARENTALITÉ COMPLÉMENTAIRE?

Ce que nous appelons parentalité complémentaire ne vise pas à remplacer la parentalité de sang ou de droit. Elle vise plutôt à compléter cette dernière et à ne se substituer à elle qu'en cas de force majeure, où rien de mieux ne peut être fait.

La parentalité complémentaire est constituée par le réseau associatif sur lequel une famille particulière peut compter, si elle a besoin d'aide. Cette parentalité complémentaire sera d'autant plus forte et utile que le réseau associatif qui la constitue est dense et bien formé.

Ce réseau associatif se donne quant à lui pour priorité d'aider les familles les plus vulnérables au point de vue économique ou socio-affectif et en mettant l'enfant au centre de ses préoccupations, devant les parents ou l'entourage immédiat.

Il va sans dire que cette parentalité alternative sera plus souvent appelée à intervenir dans les cas de familles monoparentales. Il ne faudrait cependant pas généraliser. Plusieurs familles monoparentales semblent parfaitement capables de se débrouiller par elles-mêmes tandis que plusieurs familles en apparence très traditionnelles ont un besoin sérieux de soutien voire d'intervention palliative.

3. DEUX APPROCHES DIFFÉRENTES DE LA PARENTALITÉ COMPLÉMENTAIRE

On a historiquement approché le travail de parentalité complémentaire de deux façons différentes. La première de ces approches en est une d'évaluation et de contrôle des parentalités déficientes. À la limite, cette première approche vise à identifier et à pénaliser les parents déficients. Cette approche « policière » de la parentalité complémentaire est loin de s'être avérée aussi efficace qu'on l'anticipait, en plus d'avoir souvent mené à des résultats contreproductifs (i.e. : pires que la situation qu'on cherchait à corriger).

Parallèlement à cette approche par trop culpabilisante et punitive, l'autre grande façon d'approcher la parentalité complémentaire a consisté à apporter soutien et encouragement à la parentalité de sang ou de droit qui existait dans les faits. Le succès de cette approche ne fait aucun doute, tellement que c'est presque exclusivement autour de cette deuxième approche que le tissu associatif de parentalité complémentaire s'est constitué.

Il ne faut cependant pas négliger pour autant certains des apports importants que ne saurait manquer d'avoir l'approche plus sévère et punitive, dans certains cas précis. Ces apports sont particulièrement probants dans la lutte à la violence conjugale et dans l'abus sexuel des enfants (approche de tolérance zéro). Des organismes de défense et de promotion des droits de la femme et des enfants se sont d'ailleurs mis en place précisément pour apporter ce type de complément de parentalité dans certaines situations critiques qui criaient au ciel pour qu'on ait recours à ce type d'intervention pour protéger les victimes ou pour leur rendre justice.

Ce qui est sûr, pourtant, est que même ce type d'intervention musclée a besoin d'être accompagné d'une parentalité complémentaire de soutien à tous les acteurs

parentaux impliqués dans ces situations difficiles et complexes. La médiation peut parfois jouer le rôle de moyen terme entre des interventions trop musclées et des interventions de soutien trop bénignes du point de vue de la simple justice.

4. POURQUOI LA FAMILLE A-T-ELLE CHANGÉ?

On explique le plus souvent les changements radicaux qui sont arrivés à la structure familiale en disant

- Que la religion, la tradition et le droit ont changé, et/ou
- Que le respect qu'on accorde à l'autorité de la religion, de la tradition et du droit a changé.

Ce qui sous-tend souvent ce type d'explication est que si on revenait aux anciennes traditions légales et religieuses, ou que si on renouait avec le respect plus grand voué jadis à la religion, à la tradition et au droit, on ne connaîtrait plus les problèmes de structures familiales que l'on connaît aujourd'hui.

Le problème avec ce type d'explication est qu'elle n'explique pas pourquoi la religion, la tradition et le droit ont changé, ni pourquoi le respect voué à ces idées a lui-même diminué. Ce faisant, on occulte tous les problèmes que suscitent les conceptions traditionnelles de la famille, de la religion, de la tradition et du droit, et on néglige de parler d'autres facteurs qui ont eu probablement plus d'impact encore sur l'évolution de ces phénomènes, à savoir : l'économie, la guerre, les abus de pouvoir (des hommes, de la religion, des institutions, de la politique, etc.).

La réponse à la question de savoir pourquoi la famille a tant changé est donc plus complexe qu'on pourrait le croire de prime abord.

5. ÉTANT DONNÉ LA COMPLEXITÉ DES RAISONS POUR LESQUELLES LA FAMILLE A CHANGÉ (ET CHANGE ENCORE), JUSQU'À QUEL POINT EST-IL UTILE DE S'INTERROGER SUR LES CAUSES DE CE CHANGEMENT?

Il y a certainement un sens où c'est utile de poser cette question. Quand le travail de recherche est bien fait, il aide en effet à mieux comprendre ce qui se passe et à développer des politiques qui risquent d'avoir un effet concret sur le terrain, plutôt que des politiques purement idéologiques qui n'auront pour effet que de justifier un autoritarisme plus grand dans la société, pour ne pas parler de démagogie pure et simple.

Là où le questionnement devient moins utile est s'il procède d'une nostalgie indue pour un «bon vieux temps» mythifié dont tout le monde sait, quand ils sont honnêtes avec eux-mêmes, qu'il n'a jamais existé. C'est en jouant sur ce réflexe que les politiciens cyniques arrivent souvent à manipuler l'opinion publique en faveur de politiques simplistes qui ne marchent pas en pratique sinon pour mobiliser les foules en leur faveur.

6. L'IMPORTANT SERAIT PEUT-ÊTRE DE S'INTÉRESSER À CE QUI FAIT MIEUX FONCTIONNER LES FAMILLES TELLES QU'ELLES EXISTENT AUJOURD'HUI PLUTÔT QUE DE S'INTÉRESSER À FAIRE REVIVRE DES FAMILLES QUI N'EXISTENT PLUS!

Il s'agirait en somme d'identifier les meilleures pratiques de parentalité, de soutenir et d'accompagner celles qui fonctionnent bien et de corriger ou remplacer celles qui sont contreproductives. C'est exactement d'ailleurs ce que tente de faire tout le tissu associatif qui s'est créé au fil des ans pour fournir des compléments de parentalité (de la parentalité complémentaire) à ce qui existe déjà.

Mais pour faire que le tissu associatif joue pleinement son rôle, il faudrait stimuler sa croissance, former le mieux possible les bénévoles et professionnels engagés en son sein, sortir les associations et leur personnel de l'isolement dans lequel ils peuvent parfois se retrouver (tentant de faire du mieux qu'ils peuvent avec les seuls moyens auxquels ils ont accès dans leur isolement), etc.

En somme, il faut mettre le tissu d'associations et d'organismes non-gouvernementaux en réseau, quitte à créer des fédérations nationales et internationales et à utiliser les réseaux sociaux et autres moyens de télécommunication internet pour aller chercher le surcroît d'expertise et de soutien dont on a besoin et qu'on risque de ne jamais trouver sans recourir à ces moyens.

7. AUTOUR DE QUOI ORGANISER LES ACTIONS DE PARENTALITÉ COMPLÉMENTAIRE?

Si je me fie à ce que j'ai entendu dans ce Colloque, je dirais qu'il faut structurer les actions de parentalité complémentaire :

- **Autour de 4 invariants** que doit procurer toute famille (quelle que soit sa structure et quel que soit son contexte culturel)
- **Autour de 3 grandes familles d'actions** à accomplir autour de chacun de ces 4 invariants¹.

¹ En passant au travers des différents commentaires et suggestions d'amendement faits à la proposition de résolution du colloque, le jeudi matin 29 octobre 2015, je me suis rendu compte que si le nombre d'invariants à couvrir restait au nombre de 4, il y avait lieu d'élargir le nombre de types d'action à accomplir autour de chacun de ces 4 invariants. La liste de ces types d'action que je propose, dans la résolution amendée passe donc de 3 à 7, ce qui donne à penser qu'il y a encore bien plus de choses à faire ou à soutenir (quand elles se font déjà) qu'on n'aurait pu penser au départ.

Les 4 invariants en questions sont ceux dont madame Sylviane Giampino nous a parlé dans sa conférence, et que je formulerais ainsi.

1. **Les familles comme cadre sécurisant et stable où les enfants et autres membres de la famille arriveront à s'épanouir avec un maximum d'amour inconditionnel et bienveillant**, quels que soient les types de famille considérés;
2. **Les familles comme instruments de filiation qui intègrent les enfants dans une généalogie et une histoire familiale**, quels que soient les types de famille considérés;
3. **Les familles comme co-éducatrices des enfants**, en collaboration notamment avec l'école;
4. **Les familles comme acteurs premiers de la socialisation des enfants**, de concert cette fois non seulement avec l'école mais avec une multitude d'autres personnes et institutions avec lesquels l'enfant doit aussi apprendre à interagir;

Quant aux 3 grandes types d'actions à accomplir autour de chacun des 4 invariants ci-haut mentionnés, je les formulerais ainsi, sur la base d'une typologie à laquelle je suis arrivé par induction en écoutant les différents témoignages que les différentes associations nous ont donné sur ce qu'elles font concrètement eût-égard à l'un ou l'autre des 4 invariants précédents.

Je parlerais donc des **3 types d'actions** suivants :

1. **SOUTENIR** les familles dans la performance de chacun des 4 invariants qu'elles ont pour tâche d'assumer (ex. : espaces rencontre, activités de médiation, etc.)
2. **PALLIER** les déficiences observées, allant parfois jusqu'à se substituer aux familles existantes quand la maltraitance, la malveillance voire la perversion sont beaucoup trop grandes (mais mêmes dans ces cas, il faut voir à ne jamais entièrement briser les liens familiaux de départ) (ex. : familles d'accueil, lutte au VIH / SIDA, lutte à la malnutrition, protection des enfants ou des femmes battus ou abusés, etc.)
3. **PROMOUVOIR et FAIRE RESPECTER les droits** (de l'enfant, des femmes, des hommes), y incluant notamment les droits à la sécurité, les droits à la santé et les droits à la scolarisation (que ce soit par le recours à la police et aux tribunaux, ou par le recours à la médiation sociale ou légale).

8. CE QUI MANQUE

Je ne pourrais terminer la tentative de synthèse qu'on m'a demandé d'accomplir sans **partager avec vous ma réflexion sur l'absence de trois thèmes importants** qui n'ont été au mieux qu'effleurés dans vos discussions, à savoir :

- **L'importance de la situation économique difficile** dans lesquelles se trouvent vos sociétés;
- **L'isolement géographique et social** dont vous souffrez souvent dans l'exercice de votre action; et
- **L'absence relative des hommes et des fonctions dites «masculines»** pour faire face aux problématiques que vous avez évoquées.

Pour ce qui est des problèmes économiques, plusieurs y ont fait référence, pour aussi relier l'histoire de la conjugalité et de la parentalité aux conditions économiques au sein desquelles ces rôles ont à se déployer aujourd'hui (chômage, pauvreté, etc.). Mais cela est resté en retrait, peut-être aussi du fait des modes d'interventions sectorisés entre le social et l'économique; ainsi je n'ai pas vu d'association familiales préoccupées d'entrepreneuriat social pour la création d'emplois ou de coopérative d'achat, d'épargne ou de mise en marché.

Pour ce qui est de l'isolement géographique et social dont vous souffrez souvent, j'ai entendu à peu près chacun d'entre vous en parler, mais seulement par la bande, sans en faire un sujet en soi, et donc sans ouvrir d'espace pour tenter de le résoudre en tout ou en partie. La lutte contre votre isolement géographique et social est par contre en un sens ce qui vous a rassemblé ici, et qui milite pour la création d'observatoires de la parentalité au sein de chacun de vos pays ainsi que d'une fédération de ses observatoires pour tous les pays de l'Océan Indien. Je vous recommanderais fortement de ne plus traiter ce thème de l'isolement comme un simple à côté, à l'avenir, et d'en faire un vecteur central de votre action, notamment pour tout ce qui touche à la formation et à la mise en commun de ressources rares.

Pour ce qui est finalement du rôle des hommes dans la famille, je vous ai entendu souvent déplorer l'absence des pères et la perversion des hommes dans vos discussions (violence et abus familiaux, etc.). Loin de moi l'idée de relativiser ces problèmes et je vous encourage au contraire à vous engager plus à fond dans la lutte à leur éradication. Je voudrais simplement vous signaler que vous auriez aussi besoin d'hommes (ou d'activités de types plus masculines et paternelles que féminines et maternantes) pour mener ce combat, tout comme pour améliorer les conditions économiques dans lesquelles vous œuvrer et l'isolement dont vous souffrez. Je vous encourage donc non seulement à poursuivre le type d'actions autour desquelles vous vous êtes présentement constituées, mais à augmenter aussi les types d'actions plus masculines et paternantes parmi lesquelles se trouvent celles auxquelles je viens tout juste de faire allusion. Il s'agira quelque fois de développer de nouvelles associations (ou de nouveaux programmes d'action au sein d'associations existantes). Mais il s'agira aussi peut-être de réaliser le potentiel de

parentalité complémentaire joué par des associations économiques, juridiques ou technologiques plus «masculines», qui existent peut-être déjà dans vos pays respectifs, mais auxquelles on ne pense pas spontanément dans les combats pour la parentalité et la famille au sein de l'Océan Indien.